

L'action en faveur du climat de l'Etat français

Le Gouvernement partage le constat des plus de 2 millions de Français qui ont signé la pétition « l'affaire du siècle » : nous vivons dans un état d'urgence climatique, dont les conséquences dramatiques sont déjà sensibles. La France n'est pas épargnée, comme le montrent les catastrophes qui ont touché Saint-Barthélemy et Saint-Martin, l'Aude, le Var, ou encore la sécheresse à laquelle nos agriculteurs ont été confrontés l'année passée.

Ce mémorandum vise à recenser les actions mises en œuvre par l'Etat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'Etat français est parmi les plus actifs pour lutter contre le dérèglement climatique, et l'un des moins émetteurs par habitant et par unité de PIB des pays développés. Nous respectons nos engagements européens et internationaux. Nos émissions ont baissé de 16 % par rapport à 1990, tandis que la population augmentait de 15 % et le PIB de 49 %. Les ménages les plus modestes peuvent isoler leurs combles ou changer de chaudière pour 1 €, bénéficier jusqu'à 4000 € pour acquérir un nouveau véhicule, neuf ou d'occasion, moins polluant.

Ce n'est pas pourtant pas suffisant : le récent rapport du GIEC a montré que, collectivement, nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour éviter des conséquences dangereuses du changement climatique. Les émissions nationales de gaz à effet de serre ont stagné sur la période 2015-2017 : c'est pourquoi le Gouvernement a, dès son entrée en fonction, adopté un plan climat avec de nouvelles mesures pour faire baisser les émissions, chez nous, mais également hors de nos frontières. C'est essentiel : les émissions de gaz à effet de serre liées à nos importations représentent désormais la moitié « l'empreinte carbone » de la France.

Ces mesures commencent à porter leurs fruits : les émissions de l'année 2018 devraient être à nouveau orientées à la baisse avec des consommations d'énergie plus faibles, contrairement à ce qui se passe au niveau mondial et dans la grande majorité des pays développés.

Dès le début du quinquennat, nous nous sommes fixés un cap ambitieux : zéro émission nette de CO₂ d'ici 2050. Cet objectif est non seulement indispensable pour contenir la hausse des températures mondiales, il est aussi réaliste et souhaitable, comme le montre l'exercice très riche de révision de notre Stratégie nationale bas-carbone en cohérence avec cet objectif de long terme. La transition offre des opportunités importantes en termes de développement économique, d'emploi, de qualité de vie, de santé publique, de protection de la biodiversité. Nous devons nous donner collectivement les moyens d'atteindre cet objectif. Cette ambition nécessite une transformation en profondeur de notre société, de notre économie, de nos comportements. Nous devons la porter ensemble : citoyens, ONG, collectivités, entreprises, Etat.

Le Gouvernement souhaite inviter tous les signataires de la pétition l'Affaire du siècle à s'investir dans le grand débat national, afin de contribuer à identifier les solutions concrètes pour mieux accompagner les Français qui souhaitent agir pour le climat, à faire évoluer la fiscalité environnementale pour la rendre plus juste et efficace, et à convaincre autour d'eux. Il doit permettre de débattre pour dépasser nos contradictions, et permettre à chacun d'agir à son niveau : l'Etat doit, en lien avec les collectivités et tous les français et acteurs

économiques, proposer des solutions, et les rendre accessible, mais nous ne le relèverons collectivement ce défi que grâce aux décisions individuelles de chacun (manger moins de viande, local, de saison, moins souvent prendre sa voiture, engager des travaux de rénovation, recycler, réparer plutôt que de remplacer...).

L'action de l'Etat est essentielle, mais ne sera pas suffisante à elle seule pour infléchir la hausse des températures. C'est l'action de chacun qui est nécessaire, en modifiant les comportements, en investissant, financièrement et personnellement, dans les actions protectrices de l'environnement, que nous pourrions collectivement relever ce qui le défi de notre génération.

1. La France a été pionnière dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour le développement durable

Depuis les années 1970, la France a fait partie des pays précurseurs dans la prise de conscience de l'impact de nos modes de consommation et de production d'énergie sur l'environnement.

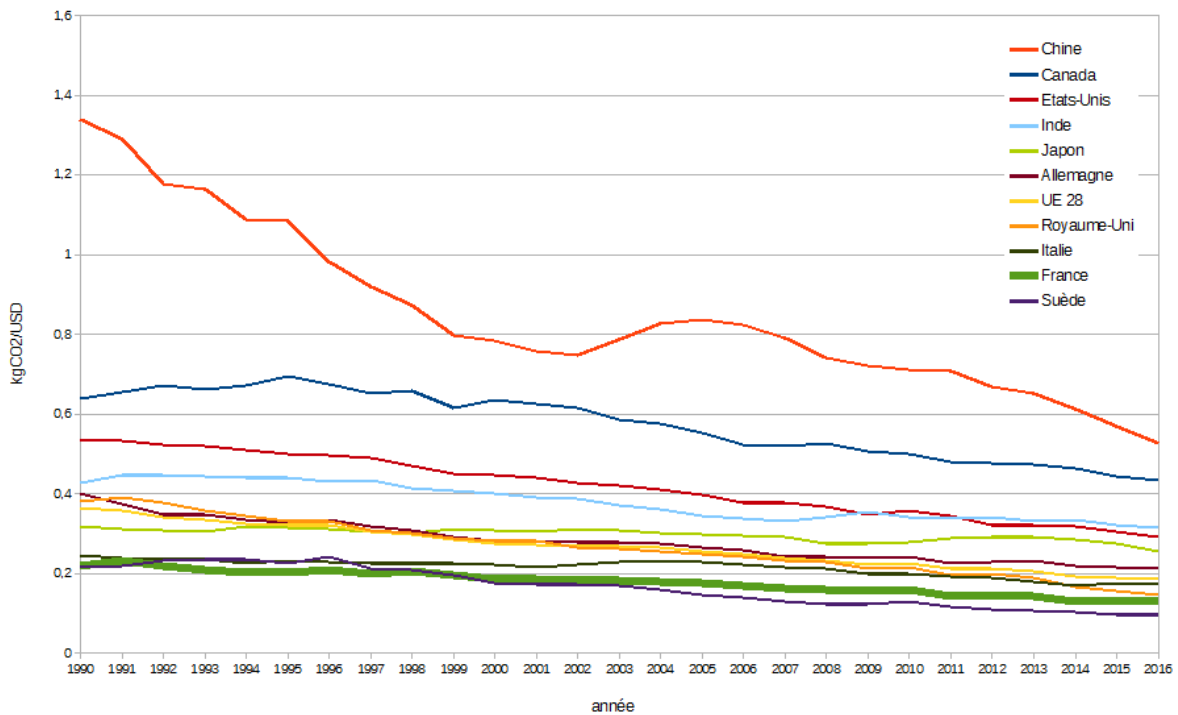
Avant que la question climatique ne devienne la principale question écologique, la France promouvait déjà les économies d'énergie, ce qui a contribué à lui donner un rôle de meneur parmi les grands pays développés pour la promotion de systèmes de production plus responsables et plus respectueux de l'environnement.

a) La France fait partie des économies les moins carbonées du monde grâce à sa politique énergétique et sa prise de conscience historique des enjeux environnementaux

A la suite du premier choc pétrolier de 1973 l'Etat Français a mis en place une batterie de politiques publiques visant à réduire la consommation d'énergies fossiles : rationalisation de l'éclairage, normes d'isolation des bâtiments et de développement de l'énergie nucléaire.

A la fin des années 1990 les politiques de maîtrise de l'énergie, puis les politiques climatiques dans les années 2000 ont fait de l'économie française l'une des moins carbonées des pays développés : en émissions par unité de PIB, la France est le pays le moins émetteur du G7 en 2014. La France fait donc office de modèle dans la lutte contre le réchauffement climatique parmi les grands pays industrialisés :

Emissions de CO2 par unité de PIB (source : EDGARv432)



Après une période de stabilité entre 1990 et 2005, ces politiques ont permis d’instaurer une baisse des émissions de -1,5 %/an en moyenne entre 2005 et 2016, atteignant en 2016 une réduction de 16,1% par rapport à 1990, alors que la population a augmenté de 15 % et le PIB de 48,6 % sur la même période.

b) La France a contribué à mobiliser la communauté internationale en promouvant sans relâche une politique ambitieuse qui s’est concrétisée par l’Accord de Paris

La France représente environ 1 % de la population mondiale, et émet chaque année environ 1 % des gaz à effet de serre de la planète. Cette taille relativement limitée n’a pas empêché la France de jouer un rôle fondamental dans les négociations climatiques, en particulier grâce à l’exemplarité de son action au plan national, et d’entraîner les autres pays, en Europe et dans le monde, sur la voie de la réduction de leurs émissions.

Ce rôle a en particulier permis à la France, qui présidait la COP 21, de conduire à la signature de l’Accord de Paris qui, pour la première fois, donne des objectifs clairs à tous les Etats de réduction de leurs émissions nationales afin de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 °C par rapport à l’ère préindustrielle.

La France joue un rôle moteur dans l’Union européenne pour promouvoir l’ambition climatique, ce qui a notamment été le cas lors des négociations des textes législatifs permettant de décliner l’engagement européen de 2030 (- 40 % par rapport à 1990). La France travaille également avec d’autres pays européens pour que l’UE revoie sa contribution déterminée au niveau national à l’accord de Paris (NDC) à la hausse d’ici 2020 et adopte un objectif de neutralité carbone à l’horizon 2050.

L’implication de la France dans la construction d’une position européenne ambitieuse a joué un rôle important dans l’adoption des décisions d’application de l’accord de Paris durant la COP 24. Lors de la COP24, l’Union européenne a défendu avec force une reconnaissance du

rapport du GIEC sur un réchauffement de 1,5°C et a refusé une décision pour rendre l'article 6 (mécanismes de marché) opérationnel qui aurait mis en danger l'intégrité environnementale de l'accord en permettant le double-compte des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Tout au long du processus de négociations, la France a défendu le rehaussement de l'ambition.

A l'international également, la France met en place une diplomatie climatique très active centrée sur l'ambition climatique et la mobilisation des financements et organise les *One Planet Summits* à Paris en 2017, puis à New York en 2018, et à Nairobi et Biarritz en 2019. La France a été à l'initiative, finance et s'investit au quotidien dans plusieurs coalitions avec pour objectif l'accélération de l'action climatique : l'alliance solaire internationale, l'initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, l'alliance pour la décarbonation des transports, l'alliance pour les bâtiments et la construction, l'initiative pour les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS) et les alliances mondiales eau et climat (et leur plateforme *100 projets eau et climat pour l'Afrique*). Ces coalitions travaillent à développer, mettre en œuvre et promouvoir des solutions concrètes de lutte contre le changement climatique.

c) Au-delà des objectifs ambitieux, la France doit redoubler d'efforts nationaux pour mettre en œuvre ses politiques publiques

Ces politiques pour le climat demandent une évolution sans précédent dans nos modes de production et, souvent, nos modes de vie. Le Gouvernement a ainsi constaté que les émissions françaises ont légèrement augmenté en 2017 en partie en raison d'éléments conjoncturels (bas prix des énergies, indisponibilité du parc nucléaire, conditions climatiques) que les mesures de réduction d'émissions ne sont pas parvenues à compenser.

C'est pourquoi le Gouvernement a adopté dès juillet 2017 un Plan Climat qui a rehaussé l'ambition de long terme de la France, pour viser la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050 : au-delà du « facteur 4 » nous visons donc désormais d'émettre moins de CO₂ que ce qui peut être absorbé par nos forêts et nos sols. Cela revient pratiquement à passer au facteur 8 et représente un sursaut dans l'ambition de nos politiques.

Ces mesures commencent à porter leurs fruits : les résultats de l'année 2018 devraient être à nouveau orientés à la baisse avec des consommations d'énergie plus faibles, ceci dans un contexte de hausse des émissions mondiales et de la grande majorité des pays développés.

Malgré ces efforts nouveaux, nous pensons que le premier budget carbone que le Gouvernement s'était fixé sera dépassé de 4 % environ. En dehors des effets conjoncturels déjà mentionnés, les écarts d'ordre structurels s'expliquent par un retard pris ces dernières années dans les secteurs des transports, du bâtiment et dans une moindre mesure de l'agriculture : le Gouvernement précédent avait fixé des objectifs très ambitieux sans mettre en œuvre les mesures pour y parvenir, notamment en ce qui concerne les transports et le logement. La stagnation des émissions du transport s'explique par un rebond des trafics routiers, la faible amélioration des performances des véhicules neufs, la faible pénétration des véhicules à faibles émissions et les résultats moins bons qu'espérés pour le report modal dans le secteur des marchandises. Dans le secteur du bâtiment, l'écart est principalement imputable aux rénovations dont le rythme et l'ampleur sont insuffisants.

Ces mesures ne pouvant pas produire pleinement leurs effets immédiatement, du fait de l'inertie structurelle de ces secteurs, le retard pris sur le premier budget carbone ne pourra pas être compensé à l'horizon du deuxième budget, d'autant que le prix des énergies est plus bas que dans nos modèles. Dans un souci de réalisme, cela conduit le Gouvernement à réviser le

niveau global du deuxième budget carbone ainsi que sa répartition sectorielle, tout en engageant des actions ambitieuses de réduction des émissions.

2. L'Etat français met en place un cadre d'action pour lutter contre le réchauffement climatique, qui doit permettre à toutes les collectivités, à toutes les entreprises, à tous les Français, d'être conscients des enjeux, de prendre leur part de l'effort et de contribuer

a) *Les objectifs doivent être déclinés et planifiés à tous les niveaux*

La France s'est dotée de façon précoce d'objectifs et de plans stratégiques pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) avec dès 2000 le *Plan National de Lutte contre le Changement Climatique*. Au niveau international, la France s'est également engagée dès 2003 à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990, objectif inscrit dans la Loi de programme fixant les orientations de sa politique énergétique de 2005.

A la suite de l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, une première *Stratégie Nationale Bas Carbone* a été publiée en 2015. Elle constitue la première feuille de route pour la réduction des émissions de GES et fixe les premiers budgets-carbone jusqu'en 2028 pour atteindre ses objectifs. Cette première SNBC a été saluée en 2017 comme étant la stratégie nationale de long terme la plus aboutie parmi les stratégies de long terme européennes évaluées dans le cadre d'une étude du WWF. Les processus de suivi et de révision qui ont été mis en place permettent de travailler sur les corrections à apporter pour tenir les objectifs de long terme et les engagements européens et internationaux de la France.

La France dispose en outre d'une politique cohérente de planification locale : les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) doivent prendre en compte la SNBC et assurent ainsi une territorialisation de ses orientations. Les collectivités devaient les adopter fin 2018, seules 14 l'ont finalisé, mais la plupart devraient être finalisées au cours de l'année 2019.

Bien sûr, la déclinaison des objectifs nationaux fixés en 2015 à tous les niveaux n'est qu'un début, mais c'est une étape obligatoire pour prendre en compte toutes les réalités de terrain et se fixer des objectifs *justes* en plus d'être ambitieux. La Transition écologique se met en œuvre dans les territoires, pour mettre en place le tri des déchets, créer des pistes cyclables, développer les transports en commun, isoler les bâtiments... Beaucoup de ces actions relèvent de la compétence des collectivités locales.

b) *L'Etat français a défini un cadre d'action dans tous les domaines de la transition écologique*

➤ *Concernant les transports (30 % émissions nationales en 2016).*

Le plan climat fixe un objectif de fin de vente des voitures « thermiques » en 2040. Pour amorcer le mouvement le Gouvernement a porté au niveau européen une position ambitieuse, qui a conduit à un accord pour visant une diminution de 37,5 % des émissions moyennes des véhicules vendus en 2030 par rapport à 2020, date à laquelle les véhicules devront émettre en moyenne 95 g de CO₂ par km.

Le Gouvernement accompagne la diffusion des motorisations bas-carbone en mettant en place une politique volontariste (prime à la conversion jusqu'à 4 000 € pour des véhicules neufs ou d'occasion, bonus pour les véhicules électriques, malus pour les véhicules les plus consommateurs, modulation de la taxe sur les véhicules de société selon les émissions de CO₂, soutien au poids lourds au gaz naturel).

Le projet de loi sur l'orientation des mobilités a pour ambition de démocratiser les moyens de transports alternatifs au véhicule particulier, sur tout le territoire. Il prévoit une augmentation de 40 % des investissements pour améliorer les transports du quotidien, la promotion du covoiturage (forfait mobilité durable qui doit permettre de récompenser le covoiturage pour se rendre sur son lieu de travail et plan covoiturage) et le plan vélo (objectif de tripler la part des déplacements à vélo d'ici 2024), le développement d'un nouveau cadre pour les services de mobilité (solutions en libre-service) alternatif à la voiture individuelle, le déploiement des véhicules électriques grâce entre autres au développement des bornes de recharge sur le territoire et le déploiement des zones à faibles émissions.

Les dépenses de l'Etat pour lutter contre le réchauffement climatique sont par ailleurs substantielles : 5,5 Mds€ sur les ENR, 1,2 Md€ de crédit d'impôt pour la transition énergétique, plus de 400 M€ de rénovations de l'Agence nationale de l'habitat, plus de 1Md€ de R&D dans le domaine de l'énergie, 300 M€ de soutien à la chaleur renouvelable, plus de 600 M€ de soutien à l'acquisition de véhicules propres, plusieurs centaines de millions d'euros consacrés aux transports publics et l'amélioration des infrastructures. A cela s'ajoutent plusieurs milliards d'euros de dépenses publiques (Etat et collectivités) pour le financement des transports en commun : 4Mds€ pour le transport ferroviaire et plus de 13Mds€ pour le transport urbain et interurbain. Et enfin près de 3 Mds€ liés aux certificats d'économies d'énergie sont investis chaque année. La prise de conscience des enjeux se traduit dans les budgets de l'Etat pour des moyens importants.

➤ Concernant les bâtiments (20 % des émissions nationales en 2016)

Conformément au Plan Climat, le plan rénovation énergétique des bâtiments présenté le 26 avril 2018 vise la fin des « passoires thermiques » en 10 ans avec 14 milliards d'euros dédiés à la rénovation énergétique. Ce dernier intègre plusieurs mesures phares telles que le lancement d'un fonds de garantie pour les ménages aux revenus modestes, la simplification des aides en prévoyant un versement direct pour les ménages modestes ou encore la fiabilisation des diagnostics de performance énergétique (DPE) et l'amélioration de la formation des professionnels et des contrôles sur les travaux.

Ce plan de rénovation vient compléter les nombreux dispositifs d'aides financières ou de facilitation du financement des travaux qui existent pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments : crédit d'impôt pour la transition énergétique, éco prêt à taux zéro, aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), TVA à taux réduit, certificats d'économies d'énergie (CEE).

Le Gouvernement travaille par ailleurs à rendre plus accessible ces multiples aides qui ne sont pas toujours lisibles en permettant de toutes les cumuler directement par l'intermédiaire d'organismes assurant l'interface avec les différentes agences de l'Etat. La prime à la transition des chaudières permet ainsi aux ménages les plus modestes de bénéficier de remplacements de leurs appareils pour 1 €. Des offres identiques existent sur l'isolation des combles, des planchers et sont en développement pour le remplacement des chauffages électriques dits « grille-pain ».

Par ailleurs, le « décret tertiaire », actuellement en concertation avec les professionnels, introduit des obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les

bâtiments à usage tertiaire (bureaux, commerces, bâtiments publics...), afin de réduire la consommation d'énergie finale du parc tertiaire d'au moins 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Pour les bâtiments neufs, la future réglementation environnementale prévue pour 2020 (RE2020), qui viendra remplacer la réglementation thermique 2012 prendra en compte – et c'est une première mondiale – l'empreinte carbone des bâtiments durant leur construction et pas seulement pendant leur utilisation, ce qui favorisera le recours à des matériaux durables comme le bois et incitera à une réflexion sur le cycle de vie des bâtiments.

➤ Concernant la production d'énergie (11 % des émissions nationales en 2016)

La loi hydrocarbures a été adoptée fin 2017 et constitue une première étape importante vers la sortie des énergies fossiles en décidant de laisser le pétrole, le gaz et le charbon dans le sous-sol plutôt que de l'extraire, afin qu'elle n'augmente pas les émissions de CO₂. La France est le premier grand pays à prendre un tel engagement.

Le projet de programmation pluri-annuelle de l'énergie révisée, présentée par le Gouvernement le 27 novembre, vient mettre en œuvre l'ambition affichée du Gouvernement de sortie progressive des énergies fossiles. On peut citer par exemple : la mise à l'arrêt des dernières centrales à charbon d'ici à 2022, une augmentation du volume du fonds chaleur en 2019 permettant d'utiliser la biomasse pour se chauffer (350 M€ par an à partir de 2020 contre 215 en 2017).

La PPE détaille précisément le plan du Gouvernement pour atteindre 32 % d'énergie renouvelable toutes énergies confondues, comme prévu au niveau européen, et baisser notre consommation d'énergie, en particulier fossile. Grâce à la mise en œuvre de la PPE, il est possible de s'engager, avec la Loi Energie-Climat, qui sera bientôt déposée à l'Assemblée nationale, à réduire notre consommation d'énergies fossiles de – 40 % en 2030 par rapport à 1990, en augmentation par rapport au précédent objectif de – 30 % voté en 2015.

➤ Concernant l'agriculture (19 % des émissions nationales en 2016)

Le Gouvernement porte un projet de transformation de l'agriculture, le projet agro-écologique, vers des systèmes de production performants sur l'ensemble de leurs dimensions, en particulier économiques et environnementales, qui présente des effets positifs en matière de réduction des émissions de GES. C'est ainsi que plusieurs plans du projet agro-écologique ont fait l'objet d'une révision récemment ou vont être révisés prochainement : c'est le cas du plan protéine végétale, du programme « ambition bio » et du plan « enseigner à produire autrement ». Le Grand plan d'investissement (GPI) contient un volet agricole qui vise à accélérer l'adaptation des outils et le changement des pratiques de l'agriculture, de la pêche, l'agroalimentaire et le secteur forêt-bois.

Au-delà de l'évolution des pratiques agricoles, des mesures visent à influencer la demande et la consommation dans les filières agro-alimentaires. Le Gouvernement a organisé des Etats généraux de l'alimentation (EGA) au deuxième semestre 2017. Plusieurs recommandations qui en découlent, reprises dans la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 sont directement favorables à l'atténuation des émissions de GES, qui fixe notamment un objectif de 50% de bio, local ou durable dans la restauration collective publique d'ici 2022

La France défend par ailleurs le renforcement de l'ambition environnementale de la Politique Agricole Commune (PAC), et la rémunération des services environnementaux, dans les négociations en cours de la future PAC et du cadre financier pluriannuel 2021-2027.

➤ Concernant l'industrie et les déchets (20 % des émissions nationales en 2016)

Le système européen d'échange de quota a été sensiblement renforcé pour la phase 2021-2030 avec l'adoption de la directive ETS révisée le 27 février 2018, ce qui a conduit à une très forte augmentation du prix du carbone pour ces acteurs, qui est passé de 5 €/t à l'été 2017 à plus de 20 €/t aujourd'hui. Cette hausse significative devrait engendrer une réduction sensible des émissions des industriels européens et se traduit déjà en pénalisant fortement les centrales à charbon par rapport à leurs équivalents moins carbonés (gaz, nucléaire).

La feuille de route sur l'économie circulaire, publiée le 23 avril 2018, contribue directement à la réduction des consommations de matières et d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la filière du traitement des déchets. La forte augmentation du recyclage du plastique devrait permettre d'économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO₂ chaque année. Un projet de loi sur l'économie circulaire est en préparation pour 2019.

➤ Concernant les mesures transversales économiques et financières

Le plan climat prévoyait aussi une accélération de la trajectoire de taxe carbone telle que définie par la loi de transition énergétique de 2015, permettant de renchérir le coût des solutions carbonées par rapport aux solutions alternatives. Le montant est aujourd'hui de 44,6 €/t, ce qui génère des recettes de l'ordre de 8 Md€. La trajectoire de hausse a été suspendue pour l'année 2019 : le grand débat doit permettre de définir quelles sont les conditions à réunir pour garantir l'acceptabilité et l'efficacité de cette fiscalité environnementale.

Une fiscalité incitative sur les gaz réfrigérants HFC est prévue à partir de 2021 pour inciter les industriels à substituer ces produits au fort pouvoir réchauffant ; les modalités de cette fiscalité ont été introduites dans la loi de finances pour 2019. Si les professionnels respectent leur engagement volontaire, le Gouvernement pourra proposer la suppression de cette taxe.

Par ailleurs, le gouvernement expérimentera, dès le budget 2020, un processus d'analyse de l'impact des instruments fiscaux et budgétaires de l'Etat et de leur capacité à orienter les investissements nécessaires. La France serait le premier pays à se doter d'un tel outil.

Le Panorama des investissements « climat » publics et privés publié annuellement par l'Institute for climate economics (I4CE) souligne depuis plusieurs années un écart de financement par rapport aux besoins identifiés dans la SNBC. Ce Panorama souligne également que les investissements climat atteignent 41,2 milliards d'euros en 2017 et que « leur progression de 17 % au cours des trois dernières années contraste avec la stabilité observée entre 2011 et 2014. Les premières données disponibles pour 2018 ne remettent pas en cause la poursuite de cette tendance ». Fort de ce constat d'un écart de financement par rapport aux besoins identifiés, le Gouvernement a lancé une réflexion sur le financement de la stratégie nationale bas carbone, s'appuyant notamment sur le développement de mécanismes de garanties publiques de partage des risques pour financer la transition écologique.

c) *L'Etat Français a mis en place un cadre visant à protéger les Français les plus modestes des impacts de la transition et à inciter tous les Français à contribuer*

La transition écologique, risque de pénaliser plus fortement les ménages modestes, qui n'auront pas les moyens de s'adapter en modifiant leur mode de vie ou achetant de nouveaux matériels.

Le Gouvernement a pleinement conscience de cet impact amplifié sur certains ménages et a mis en place des mécanismes spécifiques permettant de les protéger. Ainsi le chèque énergie a été mis en place et permet aux 20 % de foyers les plus modestes, soit 5,5 millions de ménages, de bénéficier d'aides jusqu'à 270 € pour payer leurs factures de chauffage. Son augmentation a été fixée à 50 € en moyenne en 2019 ce qui correspond au montant moyen estimé de l'augmentation de la taxe carbone pour le chauffage : il devait donc permettre d'en annuler l'effet sur ces foyers modestes pour leur chauffage. Les collectivités ont aussi mis en place des aides pour accompagner les ménages modestes ayant des difficultés à faire face à leurs factures.

Le Gouvernement a aussi mis en œuvre des mesures permettant d'investir dans des matériels modernes écologiques. Ainsi la prime à la conversion des véhicules, qui a déjà bénéficié à 250 000 personnes et visé 1 000 000 de bénéficiaires sur le quinquennat, permet de toucher désormais jusqu'à 4 000 € en remplacement d'un véhicule très polluant pour l'achat d'un véhicule plus propre, neuf ou d'occasion. Le cumul des aides à la rénovation, bonifié pour les ménages modestes, permet d'installer une pompe à chaleur ou une chaudière biomasse ou gaz très performante pour seulement 1 €, ce qui en plus de lutter contre l'effet de serre permet de protéger les français contre les prix des fossiles en économisant souvent plus de 1 000 € par an. Nous visons 600 000 chaudières remplacées sur les deux prochaines années.

L'Etat a ainsi mis en œuvre des politiques publiques ambitieuses et de grande ampleur sur tout le territoire pour accompagner les plus modestes. Il faut encore accroître l'effort, mais cela permet déjà de réaliser des grands pas en avant.

3. L'Etat français prépare par ailleurs l'action de demain

a) Le financement de l'innovation permet de faire émerger de nouvelles solutions

En matière de transition écologique, il ne faut pas attendre de nouvelles solutions pour agir, car les solutions n'existent pas toujours. Cependant la recherche et le développement permettent de faire naître des solutions nouvelles qui pourront améliorer la situation demain. Ainsi les énergies renouvelables électriques ont connu un essor fabuleux au cours des dernières années grâce à une recherche et un soutien important des états occidentaux. Financer la recherche permettra à la France de bénéficier de toutes les opportunités industrielles de la transition écologique et de maintenir sur notre sol les emplois liés à ces industries nouvelles.

L'effort annuel de financement public de la recherche réalisé par la France dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (énergies renouvelables, efficacité énergétique, capture et usage du carbone, stockage et réseaux) a été de l'ordre de 440 M€/an ces dernières années.

Parallèlement au financement des organismes publics de recherche, l'État soutient des actions de R&D opérées par l'ADEME, BPI France, et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), ainsi que par l'Agence Nationale de la Recherche (Instituts pour la transition énergétique, appels à projets génériques). Par ailleurs, l'État finance l'innovation ayant un potentiel de mise sur le marché à court terme via le Fonds Unique Interministériel.

Entre 2010 et 2017, l'ADEME a opéré les actions des deux premiers volets du PIA : « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique » et « Véhicules et transports du futur

», ayant permis de financer, 745 projets pour un montant global d'aides de 2,5 Md€ (budget global des projets : 7,22 Md€). L'ADEME prévoit d'investir 1 Md€ dans le cadre du PIA3.

b) La France est aussi précurseur dans l'adaptation au changement climatique

La France fait partie des pays de l'UE les plus avancés en terme de politique publique d'adaptation au changement climatique, avec une stratégie définie dès 2006 puis deux plans nationaux d'adaptation au changement climatique en 2011 et 2018.

L'élaboration du PNACC-2 a nécessité plus de deux ans de travaux de façon à assurer une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes puis une large interaction avec les 12 ministères portant ou contribuant aux multiples actions identifiées.

Ce plan prépare une réalité : nous sommes certains que, malgré notre action, certains effets du réchauffement se feront sentir sur nos concitoyens. Il faut donc dès maintenant préparer des mesures permettant de limiter l'impact sur les populations, notamment en termes de catastrophes climatiques (inondations, tempêtes, sécheresses, incendies...) qui seront de plus en plus fréquentes et violentes. Le Gouvernement souhaite améliorer en particulier l'action de protection des risques naturels en Outre-mer et réformer le régime des catastrophes naturelles.

c) Mobiliser les français et contrôler notre action de manière transparente

Ainsi les objectifs français ambitieux lui permettent de respecter ses engagements internationaux. En 2020, nous serons en avance sur les niveaux d'émissions fixé au niveau européen – nous avons 122 millions de tonnes d'avance rien que sur la période 2013- 2016. Les trajectoires proposées dans la SNBC et la PPE sont pleinement compatibles, et plus ambitieuses que les objectifs définis au niveau européen pour 2030 et 2050.

Pour mesurer cet effort réalisé, et celui qui reste à faire, le Président de la République a annoncé le 27 novembre 2018 la Création d'un Haut conseil pour le Climat. Ce dernier a été mis en place et est présidé par Corinne le Quéré. Il sera formellement créé par la loi Energie Climat qui sera présentée dans les semaines à venir et aura pour fonction de contrôler, analyser et conseiller la politique climatique française. Calqué sur le haut conseil pour les finances publiques, il rendra public son évaluation de nos engagements et jugera s'ils sont à la hauteur de nos ambitions. En cas d'effort additionnel nécessaire, il donnera ses recommandations pour notre future action.

L'action de l'Etat ne sera pas suffisante à elle seule pour infléchir la hausse des températures. C'est l'action de chacun qui est nécessaire, en modifiant les comportements, en investissant, financièrement et personnellement, dans les actions protectrices de l'environnement, que l'on pourra agir.